L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 24 MARS 1895.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Veuve Margaret Hennessey.

No 44,707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 18 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 mars 1895, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, Douane et Bienville et mesure, en mesure américaine, 42 pieds 1 5|6 pouces de face rue Nord Remparts, sur une profondeur de 97 pieds 7 lignes entre lignes parallèles aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 226 Nord Remparts. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1896 aux taux de $720 par an.

2° **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, et désigné par la lettre A, d'après un croquis ou plan dressé par L. J. Fremaux, ingénieur civil, sous date du 20 avril 1889, annexé pour référence à un acte par A. Hero, notaire public, le 9 mai 1889. Le dit lot mesure 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la dite rue Canal, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, étant borné en arrière par un corridor de 5 pieds 3 pouces de largeur, avec face rue Robertson, en commun avec les dits lots et autres dessins sur la dite place; aussi avec toutes les bâtisses et améliorations désigné par le No 1616 rue Canal

3° **Un certain lot de terre** dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Basin et Franklin, désigné par le No 14, d'après un plan dressé par Louis Bringier, voyer, daté le 2 mars 1833 et déposé au bureau de Wm Y. Lewis, notaire en cette ville, et mesurant 28 pieds 6 pouces de face rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1205 rue Girod.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs et le reste à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection desdits billets, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des dits billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix de leur adjudication; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du montant de leur enchère au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 mars—17 24 31—av 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de John T. Brenford.

No 42,390.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 18 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 9 novembre 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Felicité, Ste-Marie, Old Magazine et Laurel, et désigné par la lettre A, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, mesurant en mesure américaine, 33 pieds de face rue Félicité sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Old Magazine, et une profondeur au côté opposé de 147 pieds 3 pouces, plus huit pieds vers la rue Old Magazine, sur une ligne parallèle avec la rue Félicité; puis 47 pieds sur une ligne oblique vers la rue Félicité parallèle à la rue Old Magazine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit, représenté par un billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection du dit billet. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur du dit billet, et toutes les autres clauses usuelles de garanties et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant au moment de la vente du prix de son enchère. Acte de vente pardevant Fred. Debel, notaire, aux frais de l'acquéreur

17mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.—Cottages en bois, Nos 2,036 et 2,038 rue Orléans coin Johnson.—Lee Kaller et als. vs George Kaller et als.—No 45,079—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, le 11 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 mars 1895, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A, dans l'affaire ci dessus, de la propriété ci-après décrite : à savoir :—Le cottage en bois, couvert en ardoises, Nos 2,036 et 2,038 rue Orléans, coin Johnson, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Johnson et Prieur, ayant 5 chambres dans la maison principale, avec une bâtisse a deux étages, détachée de la maison, dans le fond, ayant 4 chambres ; aussi une boutique en bois dans le fond, sur la rue St-Pierre, cuve, lieux d'aisance, etc. Le terrain est décrit comme étant une portion de terre d'une forme irrégulière, désignée par le No 29, et mesurant 48 pieds 3 pouces face à la rue Orléans, 114 pieds 5 pouces 6 lignes sur la rue Johnson, 7 pieds 7 pouces sur la rue St-Pierre, 121 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui la sépare de la propriété de M. J Forstall.

La propriété est située dans un joli voisinage et convenable à un placement sûr.

Conditions—Une moitié ou plus, comptant au gré de l'acquéreur ; le reste à un an avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges de vendeur, portant 8 0|0 d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final ; 5 0|0 d'honoraire d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur du billet. L'acquéreur assumera les taxes, dues et exigibles en 1895 en sus du prix de son adjudication ; 10 0|0 comptant du prix de l'enchère sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10mars—10 17 24 31—avril 7 11

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B—No 45,303.

A. S. FIELD & BRO.,

VERSUS

LEURS CREANCIERS.

Le Contenu d'une Pharmacie.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN—E. Curtis, Encanteur—Bureau Nos 50 et 52 rue Baronne. En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 45,303, juge F. D. King, siégeant, daté du 20 mars 1895, je procéderai de vendre LUNDI, 1er avril, à 11 heures A. M., sur les lieux, nouveau numéro 918 rue Carondelet—

UN LOT DE DROGUES, MÉDECINES, INSTALLATIONS et tels autres articles qui se trouvent habituellement dans les pharmacies, d'après l'inventaire enrégistré.

Conditions—Comptant.

21mars—21 24 27 31—avril 1er

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

—LA—

BELLE, CONFORTABLE

—ET—

BIEN SITUÉE

Résidence

en Briques,

Avec Remise

—ET—

Terrains Spacieux

ET ORNÉS,

No 192 rue Félicité,

Entre Colisée et Chestnut,

PRES DU PARC COLISÉE,

Et dans un voisinage tranquille et excessivement raffiné.

La Résidence

En bois à deux étages,

Bien située et rémunérative,

No 386 RUE CARONDELET,

ENTRE

Melpomène et Terpsichore,

—ET

Trois beaux terrains contigus pour bâtir.

—ET UNE—

Grande Ecurie en briques,

RUE JOSEPHINE,

Entre Magazine et Constance,

A proximité du Marché Magazine, des Ecoles et des Eglises.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Elizabeth McGinty.

No 41,555.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—MARDI, 9 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 mars 1894 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

1° **Cette résidence splendide en briques à deux étages** No 192 rue Félicité, entre Chestnut et Colisée, bâtie retirée du trottoir, avec galeries doubles devant avec colonnes Corinthiennes, vestibule, corridors spacieux en haut et en bas, des salons élégants avec arches, salle d'attente, salle à manger, lieux d'aisance en porcelaine de Chine, office, cuisine chambres pour laver et repasser, compartiments en bas pour le bois et le charbon ; six magnifiques chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, en outre deux chambres à domestique au premier étage de la bâtisse du fond qui en est détachée. L'écurie et la remise est une bâtisse substantielle en briques à deux étages construite au fond des terrains et ayant un chemin coquille de la rue Félicité pour s'y rendre.

Les terrains sont spacieux, entourés par une clôture en fer substantielle, avec un grand jardin sur le côté et une arrière cour admirablement pavée, le tout mesurant 84 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Félicité sur environ 126 pieds de profondeur, et est composé des deux portions de terre décrites ci-après, à savoir:

Premièrement, un certain morceau ou certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Colisée, Chestnut et Ste-Marie, désigné par la lettre B, sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire public en cette ville, à la date du 8 mars 1870, lequel morceau ou laquelle portion de terre mesure 50 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Chestnut, 125 pieds 4 pouces et 4 lignes (plus ou moins) sur l'autre ligne de côté vers la rue Chestnut et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond Le dit morceau ou la dite portion de terre étant composé de tout le lot désigné par le No 5, et 17 pieds 11 pouces et 7 lignes du lot adjacent, désigné par le No 6 sur un plan dressé par L. Ruzenstein, ex-voyer, daté le 7 mars 1886 ; une esquisse duquel est annexée au dit acte passé pardevant le dit W. J. Castell, ex-notaire, à la date du dit 8 mars 1870.

Et, deuxièmement, un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet et contigu au morceau ou portion de terre décrit ci-dessus, mesurant environ 34 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Félicité, sur environ 127 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposé, vers la rue Colisée; le dit lot ou la dite portion de terre étant composé d'une partie du lot primitif désigné par le No 2, pris sur le côté du dit lot No 2, moins 3 pieds 3 pouces de face à la rue Félicité sur toute la profondeur de ceci, vendu à W. C. Flower, par la veuve et les héritiers de John McGinty, d'après un acte par devant Jas J. Woulfe. notaire daté le 23 mai 1892. La dite partie de ceci vendue à B. McCloskey étant plus rapprochée de la rue Chestnut, et adjacent au lot No 1.

Cette résidence exquise est en bon état, sa construction étant du meilleur matériel aucune dépense ayant été épargnée pour la faire complète dans tous ses détails. Les galeries en bas sont faites en maçonnerie solide et parsemé avec des dalles, les escaliers étant en marbre. Les chambres sont spacieuses, ont des plafonds élevés et de grandes ouvertures, donnant de la clarté et de la ventilation, ornées de cheminées élégantes en marbre avec des lavabos stationnaires et sont admirablement décorées partout. Près du parc Colisée et dans un des voisinages les plus choisis pour une résidence aristocratique dans la ville.

2° **La résidence en bois à deux étages bien située et recouverte en ardoises,** No 386 rue Carondelet, entre Melpomène et Terpsichore, avec une jolie clôture un peu retirée du trottoir avec une grande cour devant avec parterre ornementé et pavage Schillinger, ayant galerie double devant, corridors en haut et en bas, ayant dix chambres en tout, citernes, dépendances, etc. Le lot est décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Melpomène et Terpsichore désigné par le No 20, sur un plan dressé par W. J. Thompson, voyer, le 20 janvier 1844, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de R. G. Stringer, ex-notaire public en cette ville, lequel il mesure d'après le dit plan 28 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Dans un voisinage admirablement amélioré et agréable, en bon état, cette propriété de choix est convenable comme demeure ou comme placement de première classe, commandant des locataires de première classe. Vendue sujette au bail actuel qui expire le 1er octobre 1895, à raison de $510 par an.

VENTES A L'ENCAN

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

3° **L'Ecurie Confortable en Bois et en Briques et le beau lot spacieux** No 226 rue Joséphine, entre les rues Magazine et Constance, décrit comme suit: Un certain lot ou certaine portion de terre, situé et étant dans le dit Quatrième District de cette ville, dans le dit l'ilet borné par les rues Joséphine, Magazine, Jackson et Constance, désigné par la lettre B, sur une esquisse annexée à un acte de vente de Thos. C. Salter à Louis Faessel, passé pardevant le dit Castell, ex-notaire, à la date du 6 mai 1869, et aussi sur l'esquisse d'arpentage ci-dessus de P. A. D'Hémécourt, sous-voyer de la ville, datée mars 1893, mesurant d'après les dites esquisses 29 pieds 7 pouces et 1 4|10 de ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, étant tout le lot désigné par le No 18, moins 2 pieds et 5 3|10 de lignes en-vés du côté le plus rapproché de la rue Constance, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 3 novembre 1844 et déposé au bureau de D. I. Ricardo, ex-notaire public en cette ville.

Vendus sujets au bail actuel du locataire, expirant le 30 novembre 1896, à raison de $240 par an.

4° **Deux certains lots ou portions de terre** situés et étant dans ledit Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Magazine, Jackson et Constance, désignés par les lettres E et F sur une esquisse d'arpentage faite par P. A. D'Hémécourt, sous-voyer de la ville, datée mars 1893, qui y est annexée pour que l'on s'y réfère. Les dits lots de terre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent ensemble d'après la dite esquisse en mesure américaine, 50 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Joséphine sur 111 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots sont formés de et sont parties des lots primitifs, désignés par les lots 17 et 20, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer daté le 3 novembre 1844, déposé au bureau de D. I. Ricardo, ex-notaire public en cette ville.

Ces lots splendides sont à proximité du Marché Magazine, des magasins, des églises, des écoles et des lignes de chars urbains, et sont excessivement désirables pour bâtir.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets divisés en coupons afin d'être agréable aux parties intéressées, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection; les polices d'assurance devront être transférées et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1895 au dessus du prix d'adjudication et déposeront 10 pour cent comptant du prix d'achat afin de lier la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 mars—9 17 24 31—9 av

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Enviable Cottage Double,

Nos 422 et 422 1-2 rue Thalie,

Entre les rues Magnolia et Locust.

MEUBLES DE MAISON, Etc.

Succession de Mme Marie Déc.

No 45,231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 813 rue Commune—MARDI, 23 avril 1895, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières et d'Encan, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté du 18 mars 1895 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

L'avantageuse résidence cottage double, Nos 422 et 422 1|2 rue Thalie, entre les rues Magnolia et Locust, retirée de la banquette, avant galerie sur la façade et sur le côté 8 chambres, citernes, allées de chaque côté, cour, etc. Le lot est décrit comme suit: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus, et tout droits, voies et privilèges là-dedans y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Melpomène, Locust et Magnolia, désigné par le No 3 sur un plan dressé par L. Reizenstein, et mesurant d'après cela 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Thalie par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le dit terrain est une subdivision des trois terrains désignés par les Nos 2, 3 et 4 du carré d'ilet No 30, sur un plan de Geo T. Dunbar, voyer de l'ancienne deuxième municipalité de cette ville, le 1er avril 1848, et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville.

Aussi, le même jour à 2 heures P. M., sur les lieux 422 rue Thalie, tous et chacun des meubles de ménage, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions de la vente—Pour les meubles et effets mobiliers, comptant sur les lieux; et pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1895 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant

L'acte de vente pardevant H. L. Loomis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 mars—23 24—av 7 14 21 à date

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix dans le Cinquième District,

Formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Elisa ;

—AUSSI—

La propriété à côté à l'encan.

MARDI, le 2 AVRIL 1895.

Succession de Daniel Sullivan.

No 83,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK & SMITH—W. H. Fitzpatrick, encanteur, bureau 336 rue Carondelet—MARDI, le 2 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à deux jugements séparés, l'un rendu et signé le 12 février 1895 et l'autre rendu le 11 février 1895, signé le 15 février 1895, par l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sera vendu à l'encan, la propriété suivante décrite, à savoir :

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges, situé dans cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis de cette ville, désigné comme lot No 12 de l'ilet No 10, lequel est borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Alix et Elisa, d'après le plan de la propriété de l'entrepôt Brooklyn, dressé par Wm F. Thompson, voyer, le septième jour de mai 1859, déposé en l'étude de Jas. Graham, notaire, pour référence. Le dit lot forme l'encoignure de l'avenue Pacifique et la rue Elisa et mesure 31 pieds 9 pouces 1 ligne de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de façade sur la rue Elisa, entre lignes parallèles, au pied américain.

2° **Un autre certain lot de terre,** ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, en face de cette ville, désigné par le No (11) onze, de l'ilet No 10, qui est borné par les avenues Pacifique et Elmira et les rues Alix et Eliza, conformément à un plan de la Compagnie de l'Entrepôt Brooklyn, duquel ledit lot fait partie, dressé par W. F. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1859, et déposé en l'étude de Jos Graham, notaire, pour référence. Ledit lot mesure au pied américain, 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Voir plan à la Bourse.

Conditions—Neuf seizièmes de la première propriété décrite seront vendues comptant, le reste, sept seizièmes, de la dite propriété, sera vendu avec les conditions suivantes: Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de garanties l'acquéreur assumera toutes les taxes de 1895. La propriété deuxièmement décrite sera vendue comptant et l'acquéreur assumera toutes les taxes de 1895 et dans chaque vente aura à faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robt. P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

27fév—27—mars 3 10 17 24 31—avril 1 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage dans le Cinquième District,

No 69 rue Peters, entre Barthélemy et Verret.

A L'ENCAN.

Succession de Annie Flaherty, femme de Patrick Whelan.

No 40,328—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 334 (ancien No 56) rue Carondelet—JEUDI, le 25 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 20 mars 1895, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 5me District de cette ville désigné comme lot No 4 de l'ilet No 17, borné par les rues Peters, Alix, Verret et Barthélemy, d'après un plan de D'Hémécourt, le 18 mars 1842; le dit lot mesure, en mesure française, 30 pieds de face rue Peters sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'un cottage à un étage, connu comme le No 69 de la rue Peters, contenant 6 chambres, cuisine, galerie devant, etc, est retiré de la rue, couvert en ardoises.

Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 0|0 du prix comptant au moment de la vente et assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1895. Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. H. Seymour, Esq., N. P.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Second District.

Nouveau No 228 rue de Chartres, entre Douane et Bienville.

A L'ENCAN.

Charles Joseph Orphée Brunot et als. vs Antoine André Gabriel Brunot.

No 44,922—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56, nouveau numéro 334 rue Carondelet.—JEUDI, 28 mars 1895, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 11 février 1895, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Douane et Bienville, désigné par le No 5 d'après un plan de cinq lots de terre dressé par Jos. Pilié, voyer de cette ville, et attaché à un acte au bureau de Félix Grima, notaire en cette ville, le 2 décembre 1835. Le dit lot mesure, en mesure américaine, 21 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Chartres sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et à peu près 21 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur à l'arrière, borné sur le côté de la rue Bienville par le lot No 4, et sur le côté de la rue Douane par une propriété appartenant à MM. Denniston & Co et à l'arrière par une propriété appartenant aux héritiers de Spencer. Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une batisse en briques à 3 étages connue comme le No 228 rue Chartres.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a à un crédit de un ou un et deux ans, en billets de l'acquéreur, avec coupons pour satisfaire les actions des héritiers, portant un intérêt de 8 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au parfait paiement, garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilèges sur la propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assurera la bâtisses pour sa valeur jusqu'au paiement final des dits billets et fera un transfert des polices d'assurances à la personne ou aux personnes tenant les dits billets. 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en litige en cas de procès pour forcer le paiement des billets ou une partie. L'acquéreur payera les taxes pour l'année courante, 1895, en sus du prix de l'adjudication et déposera 10 pour cent du prix comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Sterry—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A—No 10,286—La vente aura lieu à la Bourse des Propriétés Foncières, 629, 631 Commune, à midi, MARDI, le 26 mars 1895.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre daté et signé le 21 février 1895, et adressé à J. Onorato, encanteur, nous procéderons à vendre à l'enchère publique, la suivante décrite propriété :

Un ilet de terre, moins 90 pieds de face sur la rue Milan, avec profondeur et face sur la rue Milan, avec profondeur et face sur la rue Bacchus de 120 pieds, vendu par J. L. Sterry en mars 1860, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie anciennement nommée Est Dryades, Marengo et Barone autrefois Bacchus et ayant une façade sur chaque rue de 300 pieds plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit avec 6 pour cent d'intérêt, en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, devant être garantis par hypothèque sur le dit bien foncier, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1895 en plus et au-dessus de son enchère.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr Esq., notaire. L'acquéreur doit déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication afin de lier la vente.

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières, hypothèques et placements, 621 rue Gravier, à côté de la Banque de Whitney.

22fév—22 23 24 26 27 28 mars 3 5 19 25 26

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MULETS, CAMIONS, CHEVAUX.

R. M. Catton vs ses Créanciers.

No 44,734—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Bureau, 723 (vieux 155) rue Commune, JEUDI, le 4 avril 1895, à 10:30 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, au No 547 (ancien No) rue de Chartres en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 mars 1895, pour le compte du dit insolvable—

10 mulets.
1 cheval.
4 camions.

Conditions—Comptant au moment de la vente.

23 mars—au 4 avril

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Orléans I.ne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE COMMERCIALE

—DANS LE—

Premier District,

Nos 99 Sud Peters et 83 Fulton entre Lafayette et Girod.

PROPRIETE COTTAGE

Sur le coin Sud-Est des rues St-André et Liberté,

—ET—

Deux lots de terre rue Upperline entre Magazine et Camp,

A L'ENCAN, A CREDIT.

Succession de John Calder.

No 13,479—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR J. H. O'CONNOR—ALFRED C. GREEN, Encanteur—Bureau 334 (ancien No 56) rue Carondelet—JEUDI, le 25 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, daté et signé le 18 mars 1895, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

1° **La moitié indivise d'intérêt** dans et à un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Peters, Fulton, Lafayette et Girod. Le lot est désigné par le No 2 d'après un plan par L. H. Pilié, daté le 11 février 1876, et mesure 24 pieds 2 pouces et 7 lignes de face rue South Peters 24 pieds 3 pouces et 3 lignes de face rue Fulton sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne la divisant du lot No 1, et 117 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 3.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en la batisse en briques à trois étages connue comme le No 99 rue South Peters et No 83 rue Fulton.

2° **Le cottage en bois à un étage,** No 423 rue Liberté, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, St-André et Joséphine. Le dit lot est composé de deux lots désignés par les Nos 9 et 10 se touchant et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces de face à la rue St André sur une profondeur de 80 pieds 1 pouce, le lot No 10 forme le coin des rues Liberté et St André Le cottage a 6 chambres, hangar, etc. Dans un voisinage bien amélioré et près de la ligne de chars électriques Judah Hart.

3° **Deux certains lots de terre,** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Lyon, Magazine et Camp, désigné par les Nos 6 et 7 d'après un plan dressé par L E. Reynolds, déposé au bureau de L. Kenny, notaire en cette ville.

Le lot No 6 mesure 30 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Upperline sur une profondeur de 84 pieds sur la ligne près de la rue du Camp et 85 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne près de la rue Magazine. Le lot No 7 mesure 30 pieds 2 pouces et 5 lignes de face rue Upperline, 85 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 6 et 87 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne près de la rue Magazine. 30 pieds sur la ligne en arrière. Le tout paraît plus distinct sur un acte de vente passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 3 mars 1851, de Mme F. F. Willis au défunt John Calhu.

Conditions de vente—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans avec 7 0|0 d'intérêt par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles de l'année 1895, en plus et en sus de son prix d'adjudication, déposera 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire

24mars—24 31—avril 7 14 21 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Troisième District.

Third District Building Association vs Succession G. Brunig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 44,940.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Chartres, Esplanade et Decatur, mesurant quarante-deux pieds sept pouces et une demie ligne de face à la rue Français sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq-huitièmes de lignes et désigné par le numéro municipal 24 rue Français.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21 mars—21 28—à 11 18 25 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une propriété améliorée de valeur dans le Sixième District.

Dans l'affaire de la Southern Wood Manufacturing and Creosoting Company, Limited (en liquidation.)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 44,438.—En vertu d'un ordre de vente en date du 13 mars 1895, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 avril 1895, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° **Cinq certains lots de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Front, Lyon, Bordeaux et le Fleuve Mississippi, désignés comme suit, à savoir : trois sont désignés par les numéros six, sept et huit, sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté du 30 janvier 1848, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, conformément au dit plan ; les dits lots se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Front et la même façade sur le dit fleuve, sur une profondeur de cent cinquante (150) pieds ; les deux autres lots sont désignés par les numéros neuf et dix sur un plan du dit Hedin, voyer, daté du 15 janvier 1848 et déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, conformément au dit plan les lots mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Front sur une même façade sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de cent soixante (160) pieds ou moins, le lot dix forme l'encoignure des rues Lyon et Front et les dites profondeurs de tous les dits lots s'étendent de la rue Front au fleuve Mississippi.

Ensemble avec tous les accroissements et alluvions qui sont acquis ou qui pourraient à l'avenir se former sur la façade du dit fleuve en face de la dite propriété.

Ensemble aussi avec toutes les machines, etc., qui ne peuvent être enlevées de ladite propriété et en faisant partie et constituant de manufactures sur ladite propriété.

2° **Aussi les droits** de la Southern Wood Manufacturing and Creosoting Company Limited à l'usage de la United States Patents Nos 403,144 et 419,798 au "plant" de ladite compagnie seulement.

Conditions—Pour toute la propriété premièrement décrite, un tiers comptant et le reste à un et deux ans, avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et garanti par privilèges et lien de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses usuelles de garantie, tels que le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, etc.

Et pour la propriété secondement décrite, comptant.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 mars—14 21 28—4 11 18 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR CARLOS DERBES.

Mardi, 26 mars, à 11 h. A. M.,

Le contenu d'un entrepôt, Nouveau No 1,313 rue St-Pierre, entre Liberté et Marais.

4 barils d'huile à mach'ne.
16 barils de vinaigre.
2 balances à plateforme
1 Rag Press, une chaine de Bessemer très lourde pour screwmen, chaudière en cuivre, cages, cercles pour balles de coton, meubles, etc. Aussi une barouche.

Conditions—Comptant.

CARLOS DERBÈS, Encanteur,
Nouveau No 222 rue Royale.

24 mars—2f

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael L. Dowling.

Mardi, le 23 Avril 1895.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, No 629 rue Commune—le MARDI, 23 avril 1895, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre, daté le 19 mars 1895, rendu par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée : la Succession de Michael L. Dowling, No 42,258 du docket de la dite cour et pour le compte de la dite succession à l'enchère publique il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Au coin des rues St-James et Religieuses**—Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Religieuses, St-James, Market et St-Thomas, désigné par la lettre A, d'après un croquis dressé par D. Brosnan, député voyer, daté le 14 août 1889. Le dit lot mesure, conformément au dit croquis, trente deux pieds de face rue Religieuses sur une profondeur de soixante-trois pieds et face rue St-James.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages avec mansarde et couvert en ardoises, contenant huit chambres, citerne, hangar, etc., et loué à $20 par mois.

2° **Nouveau No 1629 rue Religieuse.**—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet ci-dessus décrit, désigné par la lettre B: le dit lot mesure, conformément au dit plan, 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face rue Religieuse sur une profondeur de 63 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc.

3° **Nouveaux Nos 609 et 613 rue St-James**—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet comme ci-dessus décrit, désigné par la lettre C; le dit lot mesure, conformément au plan mentionné ci dessus 34 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue St James sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d une bâtisse double en bois recouverte en ardoises, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté avec citerne, hangar, etc. et loué $16 par mois.

4° **Nouveaux Nos 615 et 617 rue St-James.**—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet comme ci-dessus décrit, désigné par la lettre D. le dit lot mesure conformément au dit plan 30 pieds 6 pouces de face rue St James, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié ou plus comptant ; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets de l'acquéreurs, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue ; 5 0|0 honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection. Les polices d'assurances seront transférées au détenteur ou détenteurs de billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1895 et déposera 10 0|0 comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jules E Meunier notaire.

24 mars—24 31—av 7 14 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur,

—DE LA—

Fameuse Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited.

UNE GRANDE OCCASION

Pour les Capitalistes et autres

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune le MARDI le 26 mars 1895 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à deux différents jugements; l'un rendu le 14 juin 1894, et signé le 24 juin 1894, et un autre rendu le 11 février 1895, et signé le 15 février 1895 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de la Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited, maintenant en liquidation, No 42,374 du Docket de la dite Cour, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite compagnie, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° **Un certain morceau ou parcelle de terre,** ensemble avec toutes et particulièrement les droits, titres, privilèges, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Abita Springs, paroisse St-Tammany, mesurant conformément à un plan de W. H. R. Hangen, voyer de paroisse, daté le 20 mars 1891, à savoir: commençant au poteau B, à une jonction du creek, 30 pieds du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana et s'étendant parallèles au même jusqu'au poteau A. 528 pieds puis au poteau C, 55 pieds, puis au poteau E, parallèles à la première ligne, puis 55 pieds au point du commencement.

3° **Une autre certaine portion de terre** avec les droits, titres, privilèges, bâtisses et améliorations qui s'y rattachent, si né à Abita Springs, paroisse St Tammany, mesurant conformément à un plan de W. H. B. Hangen, arpenteur de paroisse, etc., à savoir:

Commençant à Post C, s'étendant le long du droit de passage de l'East Louisiana Railroad, au Post F, 528 pieds, de là, suivant les détours du creek au Post E, environ 600 pieds, de là, suivant la ligne de Level Street au Post D. 917 pieds; de là, au point de départ C. 94 pieds.

Les améliorations consistent en bâtisses en bois contenant les machines de modèles les plus récents et les plus perfectionnés pour la fabrication de la glace et de la mise en bouteilles de l'eau des Abita Carbonized Spring.

Conditions—Comptant sans estimation.

Les taxes pour l'année courante (s'il y en a) devront être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 fév—24 25—mars 3 10 17 24 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de liquidation de tous les effets transportables appartenant à la Abita Ice Bottling and Manufacturing Co., Limited, consistant de: Cent (100) cordes de nœuds de Pins. Deux (2) caisses d'ammoniaque. Neuf (9) sacs de gros sel. Six mille (6,000) bouteilles vides (plus ou moins) Un (1) lot de Show cards de Shooks, capsules, étiquettes, enveloppes, etc., situés sur l'emplacement de la fabrique aux sources d'Abita. Aussi, la patente des Etats-Unis No 344,708 pour le transport d'eau minérale glacée (pour l'Etat de la Louisiane).

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, 26 mars 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et en obéissance à un ordre à moi adressé, portant la date du 14 mai 1894, lancé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée "In re: Abita Ice Bottling and Manufacturing Company" (maintenant en liquidation), No 42,374 du Docket de la dite Cour, sera vendu à l'encan pour le compte de la dite Compagnie, les effets ci-dessus énumérés et transportables d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

16mars—16 17 19 24 25 26

PAR D. E. MORPHY.

No 45,328—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

James Toole vs ses Créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 15 mars 1895 et à moi adressé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MERCREDI, le 27 mars 1895, à 10 1|2 heures A. M., au et dans le magasin anciens Nos 441 et 443 avenue St-Charles, coin Polymnia—

1° Six chevaux et mulets.
2° Deux wagons, un surrey.
3° Deux charrettes et un lot de harnais.
4° Une belle vache laitière.
5° Grocerie de familles, coffres en fer, balances, réfrigérateur, pendule, comptoirs, installations, installations de gaz, buffets avec marbre, pupitres, installations de café, etc., etc.

Cession faite par le ci-dessus nommé insolvable à ses créanciers.

Le magasin est à louer.

Conditions—Comptant.

17 mars—17 20 26 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frederick Peters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,643—Division C—Attendu que Laura Concordia Scholze, veuve de Frederick Peters, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Peters, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 mars—20 24 29

Succession de Veuve Fannie Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,159—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Morris W. Newman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

16 mars—16 20 24

Succession de Theodosia Jane Stevenson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 45,160—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Geo. A. Hero, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

23 mars—23 27 31

Succession de Pierre L. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,424—Division D.—Attendu qu'Eloise Louis veuve de Pierre L. Thompson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre L. Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans le dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

23 mars—23 27 31

Succession de Sophie Stengel, femme décédée de J. Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 44,227—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par John Hahn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 mars—22 26 31

Succession de George Zetzman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,410—Division B.—Attendu que Mme Charlotte Zetzman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Zetzman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 mars—22 26 31

Succession de Walter B. Wilcox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 45,173—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Emilie J. Wilcox, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 mars—19 23 28

Succession de Louis Todzwer et Sarah Jane Johnson, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,359—Division E—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Todzwer et femme, décédés intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 mars—22 26 31

Succession de Pablo Sala.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,121—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George William Nott, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

19mars—19 23 28

Succession du Dr Oscar Hoethoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,334—Division E—Attendu que James H. Maloney a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Oscar Hoethoff, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 mars—19 23 28

Succession de Wm Hoffman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,753—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Annie Pinsell, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

17 mars—17 21 26

AVIS AUX CREANCIERS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans, No 44,630—Division C.—W. N. Villavaso et John Dibos Jr. versus leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la remise de leurs biens à leurs créanciers faite par les pétitionnaires Wm. N. Villavaso et John Dibos Jr. soit acceptée en ceci comme il est demandé. Qu'une réunion de leurs créanciers soit tenue le 19me jour d'avril 1895, à 11 heures A. M., pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son étude en cette ville; que H. G. Dupré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que toutes procédures contre les pétitionnaires soient suspendues jusqu'à nouvel ordre de cette cour.

Nouvelle-Orléans, 15 mars 1895.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

17 mars—17 23 30—avril 6 17.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 45,305—Division D—Ordre de Cour—Charles Eble vs leurs créanciers—Qu'une réunion des créanciers demandée dans cette pétition soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, notaire, en son bureau, No 708 rue Union, en cette ville, LUNDI, le 15me jour d'avril 1895, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Arthur H. Browne, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1895.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.

13 mars—1m mer

ASSURANCES

Vingt-huitième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1894 :

Primes sur incendies	$256,066 33	
Primes maritimes	812 86	
Primes des rivières	271 63	
	$257,150 82	
A ajouter: Primes non acquises de 1893	49,616 94	
Total		$306,767 76
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$27,653 50	
Moins salaires et dépenses générales	12,813 33	
		14,840 17
Fonds de surplus, 1893		1,105 85
Total		$322,743 78
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$98,630 12	
Sur risques maritimes (rien)	—	
Sur risques de rivières (rien)	—	
Réassurances	41,503 34	
Primes remises et commissions	68,325 64	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	5,765 52	214,224 62
Profits bruts		$108,519 16
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1894	$60,388 80	
Pertes d'incendies non payées	16,910 18	
Dividende 5 0|0 juillet 1894	10,000 00	
Dividende 5 0|0 déclaré, décembre 1894	10,000 00	
Fonds de surplus pour l'année 1894	11,220 18	$108,519 16

ACTIF.

Billets pour primes	$219 45
Primes en voie de collection	36,156 39
Prêts sur nantissement	12,970 00
Prêts sur hypothèques	675 00
Bons des Etats-Unis bons de l'Etat de la Louisiane, bons consolidés de ville et bons à primes	126,100 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	29,200 00
Compte de propriété foncière	66,814 84
Meubles de bureau et installations	3,413 11
Argent comptant et en banque	22,970 24
	$298,519 16

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réserve pour primes non expirées	60,388 80
Réserve pour pertes non payées sur incendie	16,910 18
Réserve pour dividende 5 0|0 payable en janvier 1895	10,000 00
Fonds de surplus pour 1894	11,220 18
	$298,519 16

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

JACOB HASSINGER, Président.
J. S. MERILH, Vice-Président.
OTTO T. MAIER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 11me jour de janvier 1895.

GEO. H. BRAUGHN Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à sa réunion régulière, a déclaré un second dividende semi annuel de 5 0|0 faisant 10 0|0 par an sur le fond capital pour l'année finissant le 31 décembre 1894 payable sur demande.

13 jan—1m

ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurances TEUTONIA.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Conformément aux dispositions de sa charte cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1894 :

Primes reçues—		
Sur risques de feu	$434,734 39	
Sur risques de mer	18,023 79	
Sur risques de rivière	14,875 57	
	$467,633 74	
Ajouté, primes non expirées pour 1893	126,140 93	
	$593,774 67	
A déduire—		
Réservé pour primes non expirées pour 1894	$145,495 09	
Primes remboursées	78,493 30	
Réassurances	54,604 31	278,592 70
	$315,181 97	
A déduire—		
Pertes de feu payées	$141,658 89	
Pertes de mer payées	3,985 27	
Pertes de rivière payées	4,336 87	
Commissions	59,565 46	
Taxes et licences	9,621 07	
Dépenses générales et dépenses d'agence, moins l'intérêt	22,416 25	
Profits et pertes sur placements	2,106 05	
	$243,989 86	
Pertes non payées	20,133 65	264,123 51
Profit net		$51,058 46

ACTIF.

Comptant en main	$55,224 06
130,000 bons d'Etat de la Louisiane	124 800 00
150,000 bons 4 pour cent de la ville de la Nlle-Orléans	152,250 00
50,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis	57,250 00
$10,200 bons de première hypothèque du Canal and Claiborne Street Railroad	10,404 00
25 actions de la Banque Nationale Germania	4,687 50
25 actions de la Banque du Canal	3,850 00
25 actions de la Banque d'Epargnes Provident	3 010 00
Prêts sur gages et hypothèque	21,000 00
Propriétés foncières (bâtisse du bureau)	40,000 00
Primes en cours de collection	61,206 64
Meubles de bureaux	1 000 00
Actions diverses	425 00
	$535,107 20

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00
Surplus	106,058 46
Réservé pour primes non expirées	145,495 09
Dividendes non payés et payables en janvier 1895	13,420 00
Pertes non payées	20,133 65
	$535,107 20

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie.

ALBERT P. NOLL, Président.
H. R. GOGREVE Vice-Président.
GEORGE MEYER, Secrétaire

Assermenté et souscrit pardevant le soussigné notaire de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de janvier 1895.

SAM. FLOWER, Notaire Public

A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue le 10 janvier 1895, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt-dividende semestriel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital, faisant dix pour cent pour l'année 1894.

DIRECTEURS.

H. Buddig, Joseph Buhler, J. B. Camors, M. Frank, R. Frotscher, C. B. Fisher, H. R. Gogreve, S. Hyman, F. Jancke, Julius Keiffer, J. H. Keller, Isaac Levy, Nich. Miller, C. H. Miller, Albert P. Noll, Frank Roder, J. E. Rengstorff, Louis Rush, F. Raquet, Wm B. Schmidt, H. Schultze, J. G. Spor, C. H Schenck, Hy Wellmann.

PAR'OIDIUM

(Pas poison !)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boite d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.